



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le règlement no. 217-2018, décrétant des travaux de réfection du chemin Longue-Pointe, autorisant une dépense au montant total de 979 831 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts est entrée en vigueur le 5 septembre 2018 suite à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.
2. Une copie du règlement numéro 217-2018 est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, 96 route 112, Beaulac-Garthby, du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ À Beaulac-Garthby, ce 6^{ème} jour du mois de septembre 2018

Cynthia Gagné, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 6 septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 septembre 2018

Cynthia Gagné, directrice générale